

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

N°2025- 7 : Séance du Conseil d'administration du jeudi 6 mars 2025

Service : Finances et commande publique

Référence : C.L.D.

Objet : BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 ET FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le jeudi six mars de l'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Couëron, légalement convoqué le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle Condorcet sous la présidence de Mme Carole Grelaud, Présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 9.

Présents :

Mmes GRELAUD, HAMEON, DENIAUD, CORMERAIS, GIRET, GUERIN, LE BERRE, RADIGOIS, RAUHUT-AUVINET.

MM. ANDRIEUX, RECULEAU, SANZ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Mme FOUBERT à Mme GUERIN

M. JOYEUX à Mme GRELAUD

Absents excusés :

Mmes BEN BELLAL, LECHEVALLIER.

M. EVANO

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de membres effectivement présents : 12

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : Mme Carole Grelaud, Présidente du CCAS

EXPOSÉ

L'approbation du budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 30 janvier dernier.

Le budget 2025 s'inscrit dans la continuité du budget 2024. La politique de cohésion sociale s'inscrit comme une ambition forte du mandat, en dépit des contraintes qui pèsent sur le budget.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1,540 M€, soit une stabilisation du budget par rapport à 2024 (+ 0,20%). Les dépenses de personnel sont en légère diminution notamment en raison du transfert prévu d'un poste au sein du futur Espace France Services. Les charges à caractère général augmentent de 5,5%, une dynamique qui concerne plus spécifiquement les prestations de portage de repas et l'organisation du repas des aînés.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

La subvention d'équilibre de la ville, votée par le Conseil Municipal du 3 février dernier, est maintenue au niveau du budget primitif de l'année dernière, soit 1,1 M€. La reprise anticipée du résultat de fonctionnement à hauteur de 2 062,68 € est en forte baisse, en raison de l'impossibilité comptable de passer les écritures de valorisation des charges de personnel mis à disposition du CLIC par le CCAS sur l'exercice 2024. Celles-ci seront reportées sur l'exercice 2025.

Tout comme 2024, la section d'investissement est présentée en sur équilibre. L'excédent d'investissement conséquent dégagé au titre de l'exercice 2024, est repris au budget 2025 (environ 225,7 K€), alors que les dépenses d'investissement prévisionnelles sont estimées à 58 K€.

Il est également proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits dédiés aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles

Vu l'instruction M57 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil d'Administration du 30 janvier 2025 ;

Vu le rapport du budget primitif 2025 présenté par la Présidente du CCAS ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adopter le budget primitif 2025 du CCAS, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	208 465,00 €		208 465,00 €
012 - Charges de personnel	1 136 482,22 €		1 136 482,22 €
65 - Autres charges de gestion courante	183 727,00 €		183 727,00 €
67 - Charges spécifiques	2 000,00 €		2 000,00 €
042 - Dotations aux amortissements et aux provisions		9 325,78 €	9 325,78 €
TOTAL DEPENSES	1 530 674,22 €	9 325,78 €	1 540 000,00 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
002 – Résultat de fonctionnement reporté	2 062,68 €		2 062,68 €
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	419 779,32 €		419 779,32 €
74 - Dotations et participations	1 114 158,00 €		1 114 158,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 900,00 €		3 900,00 €
77 - Produits spécifiques	100,00 €		100,00 €
TOTAL RECETTES	1 540 000,00 €		1 540 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 - Immobilisations incorporelles	35 000,00 €		35 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	23 000,00 €		23 000,00 €
TOTAL DEPENSES	58 000,00 €		58 000,00 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
001 – Résultat d'investissement reporté	225 674,22 €		225 674,22 €
040 – Dotations aux amortissements et aux provisions		9 325,78 €	9 325,78 €
TOTAL RECETTES	225 674,22 €	9 325,78 €	235 000,00 €

- autoriser Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 6 mars 2025

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du Couëron et transmise en préfecture le 07/03/2025
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025**

CCAS de COUERON – BP 2025

Conseil d'Administration du 06 mars 2025

Rapport de présentation du Budget Primitif 2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

CCAS de COUERON – BP 2025

Preamble :

L'approbation du budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 30 janvier dernier. Il a été l'occasion de rappeler le contexte économique et social tendu, notamment pour les personnes les plus vulnérables.

Afin de lutter contre le non-recours aux soins et soutenir le pouvoir d'achat des plus fragiles, une mutuelle dite « communale » a été créée, avec l'instauration d'une aide pouvant couvrir une partie de la cotisation annuelle, dans le cadre de la refonte des aides financières du CCAS opérée en 2024.

La complexité et la dématérialisation des démarches administratives, la diversité des dispositifs de soutien sont générateurs de non-recours pour les habitants les moins informés ou n'ayant pas accès aux outils numériques. La relation aux usagers prend donc toute son importance dans ce contexte, pour offrir un accueil adapté aux besoins, une réponse compatible avec les ressources du territoire, et générer le lien social qui peut manquer aux personnes isolées.

La conjoncture actuelle renforce la nécessité d'interconnaissance et de coordination des efforts de tous les partenaires. Le déploiement de l'accueil social universel et la mise en œuvre d'une stratégie du « bien vieillir », ou encore le projet de création d'une maison des services publics constituent autant de projets de la collectivité qui concourent à cet objectif.

Le budget 2025 du CCAS s'équilibre à hauteur de 1,540 M€ en section de fonctionnement, soit une augmentation modérée de +0,2% par rapport au budget 2024. Les charges de personnel connaissent une légère diminution (-0,27%), notamment en raison du transfert prévu d'un poste au sein du futur Espace France Services.

La principale inscription budgétaire en recettes est la subvention d'équilibre de la Ville, votée par le Conseil Municipal du 3 février dernier, stabilisée à 1 100 K€ par rapport au budget 2024. L'équilibre est également assuré par une reprise de l'excédent de fonctionnement 2024, de 2,1 K€.

Tout comme l'année précédente, la section d'investissement est présentée avec un suréquilibre. L'excédent d'investissement conséquent dégagé au titre de l'exercice 2024, est repris au budget 2025 (environ 225,7 K€), alors que les dépenses d'investissement prévisionnelles sont estimées à 58 K€.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

CCAS de COUERON – BP 2025

I) Le budget principal du CCAS

Fonctionnement : 1 540 000 €	
Dépenses	Recettes
Charges de personnel : 1 136 482 € (73,8%)	Résultat fonctionnement 2024 : 2 062 € (0,1%)
	Prestations de services : 419 779 € (27,3%)
	Subventions et participations
	Subvention Ville : 1 100 000 € (71,4%)
	Participations : 14 158 €
Charges à caractère général 208 465 € (13,5%)	
Subventions, aide sociale, et autres contributions 183 727 € (11,9%)	
Charges exceptionnelles 2 000 € (0,1%)	Autres recettes de gestion : 4 000 € (1,2%)
Dotation aux amortissements : 9 326 € (0,6%)	
Investissement : 58 000 €	Investissement : 235 000 €
Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 58 000 € (100 %)	Dotation aux amortissements : 9 326 € (4,0%)
	Résultat d'investissement 2024 : 225 674 € (96,0%)

Rapport de présentation du BP 2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

1.2.2.6. PROPOSITIONS DU CLIC

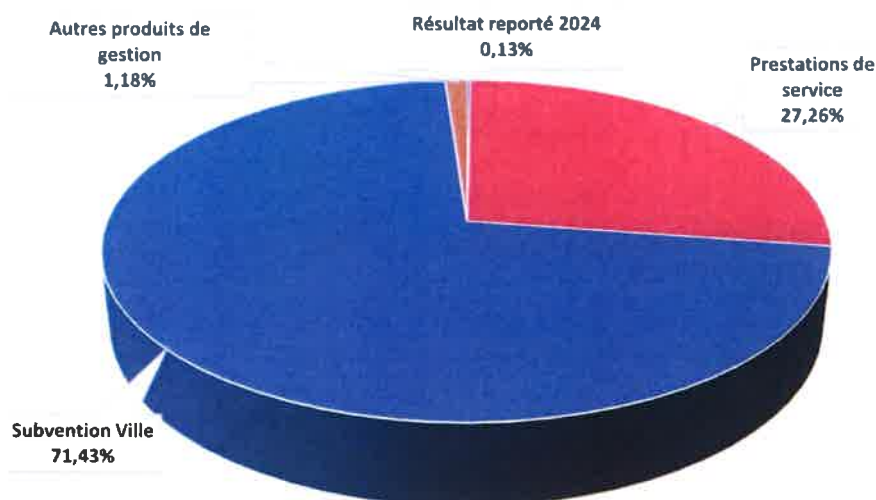
1) Les équilibres financiers

L'équilibre de la section de fonctionnement du BP 2025 s'établit à **1 540 000 €**, ce qui représente une augmentation de **3 000 €** par rapport au BP 2024, soit **+ 0,2%**.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement à hauteur de **1 540 000 €**, se décomposent de la manière suivante :

Recettes réelles de fonctionnement



Zoom sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à **2 062,68 €** et représente **0,13%** des recettes globales de fonctionnement du budget 2025. Ce résultat excédentaire est en nette diminution par rapport à celui de l'année dernière. Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement (**91,43%**) ainsi que le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (**91,29%**) sont particulièrement faibles. Cette sous-exécution s'explique par l'absence de comptabilisation de la valorisation des charges de personnel du CLIC faute de crédits au chapitre 012 du CLIC (moindre recette faute de perception de la compensation de ses charges et non financement de déficit du CLIC). Ces écritures seront régularisées en 2025. La ville a versé une subvention d'équilibre d'un montant de **1 070 000 €** (soit **97,27%** de la subvention prévue), permettant de dégager un excédent de fonctionnement de **2 062,68 €** nécessaire à l'équilibre du budget 2025.

La subvention d'équilibre 2025 de la ville

La subvention d'équilibre 2025 de la Ville a été votée au Conseil Municipal du 3 février dernier pour un montant de **1 100 000 €**, montant stable par rapport à l'année passée. La subvention de la Ville

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

CCAS de Coueron - BP 2025

représente 71,4% du budget global de fonctionnement du CCAS. L'augmentation globale du budget 2025 est par ailleurs financée par les ressources propres du CCAS, liées à la vente des prestations de services (+4,1%).

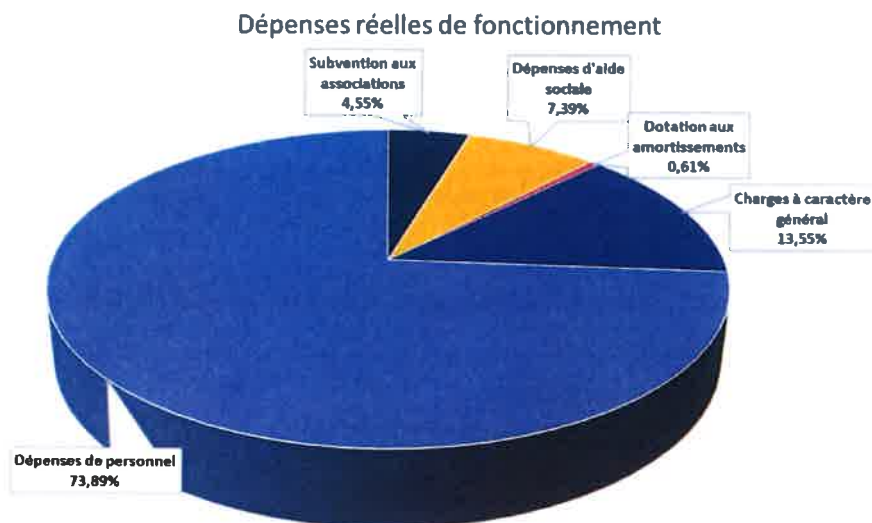
Les prestations de services

Il s'agit principalement des recettes propres perçues dans le cadre des services facturés par le CCAS :

- Portage de repas : 154 180 €
- Transports : 7 000 €
- Mise à disposition personnel et remboursement frais de gestion budget annexe CLIC (2025 + rattrapage 2024) : 256 000 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent **1 540 000 €**, et se décomposent comme suit :



Zoom sur les dépenses de personnel

Les charges de personnel 2025 sont évaluées à **1 136 482 €**, soit une baisse de 0,3% par rapport au BP 2024. Cette légère diminution est liée au transfert d'un poste au future Espace France Service. La part des dépenses de personnel représente **73,8%** du budget global de fonctionnement.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

Couëron - 2025

2) La présentation du budget par missions du CCAS

2.1 Solidarités

Le budget relatif au service solidarités s'élève à **525 964 €** en 2025, soit 34,2 % du budget global, et comprend :

- Les charges de personnel : 452 774 €
- Le dispositif d'aide sociale : 56 720 €. Elles correspondent principalement aux aides alimentaires (16 K€), aux aides à la scolarité (16 K€), à la mutuelle (5 K€), et à l'aide loisirs sport culture (3 K€), et aux aides hors barème décidées par la commission permanente.
- Les dépenses liées aux logements temporaires à hauteur de 13 570 € (hors investissement) diminuent de moitié en raison de l'indisponibilité d'un logement rue de la Paix. En recette, un montant de 4 000 € est prévu au titre des redevances perçues et un montant de 14 158 € au titre de l'allocation logement temporaire (ALT).
- Le soutien aux associations relevant de la politique de solidarité et cohésion sociale représente une enveloppe de 2 900 €.

2.2 Action en faveur des personnes âgées et personnes handicapées

Le budget alloué aux actions en faveur des personnes âgées et personnes handicapées s'élève à **664 207 €** soit 43% du budget global du CCAS. Il se décompose comme suit :

- Les charges de personnel : 437 887 €
- Les dépenses de fournitures et services liées au portage de repas hors personnel (repas, location camion frigo) sont en légère augmentation, et atteignent 122 500 € pour un montant de recettes correspondantes de 154 180 € (+6% par rapport au BP 2024).
- Les dépenses liées à l'activité de transport : 3 800 €
- Les autres dépenses d'animation et de fonctionnement du service : 34 420 €
- Les subventions et contributions aux associations et partenaires : enveloppe de 65 600 €



Zoom sur le budget annexe CLIC

Le budget annexe CLIC s'équilibre à **282 000 €**.

Le budget du CLIC est en forte progression par rapport à 2024 en raison d'un rattrapage de la valorisation des charges de personnel 2024. Cette écriture n'a pas pu être prise en charge sur l'exercice 2024 faute de crédits au chapitre 012 du budget CLIC. La participation de Nantes Métropole à 71 727 € est stable par rapport à l'année dernière, et les contributions CARSAT (subvention fixe et évaluations) sont budgétisés à 19 000 €, en diminution de 5 000 € par rapport à 2024.

L'équilibre du budget annexe CLIC est assuré par les CCAS de Couëron et de Sautron pour un montant de 91 225 € réparti suivant la convention de gestion liant les deux collectivités :

- Participation CCAS de Sautron : 36 118 €
- Contribution à l'équilibre par le CCAS de Couëron : 55 107 €

2.3 Frais généraux – Gestion administrative et financière

Les frais généraux liés au fonctionnement du CCAS (non ventilés dans les deux missions ci-dessus) s'élèvent à **279 321 €** en fonctionnement, soit 18,1% du budget total.

Ils comprennent notamment :

- Les charges de personnel : 216 596 €
- Les coûts RH annexes (médecine du travail, assurance du risque statutaire, cotisation CNAS, formation métier, ...) : 36 425 €

Rapport de présentation du BP 2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

• Article 101 (B) du R.P. 0125

- La subvention au COS local : 5 400 €
- Les frais de fonctionnement transversaux (fournitures administratives, documentation, maintenance logiciels et matériels, primes d'assurance, frais de missions et de déplacements, ...) : 20 900 €



Zoom sur le budget d'investissement

Les recettes de la section d'investissement s'établissent à **235 000 €**. Ce montant est conditionné par le résultat d'investissement reporté qui s'élève à 225 674,22 €. A cela s'ajoute, les crédits relatifs à la dotation aux amortissements (9 325,78 €).

Les inscriptions budgétaires en dépenses s'inscrivent dans une logique de sincérité budgétaire qui amène le CCAS à voter son budget d'investissement en suréquilibre. Le montant des dépenses est évalué à **58 000 €** comprenant notamment l'acquisition d'un nouveau logiciel métier, un véhicule ainsi que divers besoins d'équipements (mobilier, électroménager) pour les logements temporaires.

IV - ANNEXES
IV- ARRETE ET SIGNATURES

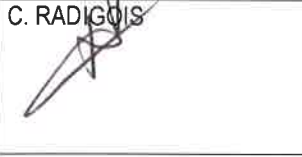
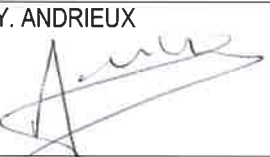
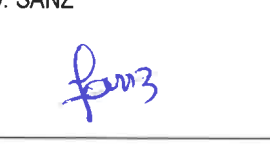
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrage exprimés : 14

VOTES : Pour : 14
Contre : -
Abstentions : -

Présenté par la Présidente,
A COUERON, le 6 mars 2025

Date de convocation : 24/02/25

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire
A COUERON, le 6 mars 2025
Les membres du Conseil d'Administration

C. GRELAUD 	G. HAMEON 	L. JOYEUX	H. RAUHUT-AUVINET 
C. RADIGOIS 	O. DENIAUD 	Y. ANDRIEUX 	L. BEN BELLAL
F. FOUBERT	M.O GUERIN 	M.F GIRET 	J.C EVANO
R. RECULEAU 	C. LE BERRE 	D. SANZ 	J. LECHEVALLIER
A. CORMERAIS 			

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la réception en préfecture, le...../...../.....
et de la publication le...../...../.....